

Nourriture admissible à la douane américaine à partir du Canada : Liste des aliments autorisés aux États-Unis; Réf : Service TransWest, 3 mai 2013

Dans le but de vous guider dans la préparation de vos voyages, voici quelques informations pratiques concernant les aliments qui sont admissibles à la douane frontalière des États-Unis.

La nourriture du Canada, incluant la nourriture pour animaux et les produits frais (congelés ou réfrigérés), cuits, en conserve ou les aliments transformés contenant du bœuf, veau, bison ou cervidé sont maintenant permis du Canada dans les bagages des passagers. Les produits contenant du mouton, agneau ou chèvre sont interdits.

Les voyageurs doivent présenter une preuve d'origine du bœuf, porc, volaille, viande de cervidé et nourriture pour animaux afin d'autoriser leur passage à la douane américaine. Des exemples de preuve d'origine : facture de l'épicerie où le produit est acheté, étiquette du produit qui indique la province où le produit a été emballé.

Les aliments suivants sont généralement admis s'ils ne sont pas ouverts et s'ils sont dans leur emballage commercial :

- Produits de boulangerie
- La plupart des fromages
- Fruits séchés
- Produits en conserve
- Condiment
- Vinaigre
- Huile
- Épices emballées
- Miel
- Sirop d'érable
- Café
- Poisson
- Thé
- Aliments pour bébé
- Noix (sans écaillés)
- Bonbons et chocolat

Parce que le riz peut être porteur d'insectes, il est préférable de ne pas en apporter aux États-Unis. Tous produits dans un emballage qui paraît contaminé ou risqué peuvent être refusés à la douane.

Fruits et légumes

Les fruits et légumes cultivés au Canada pendant la saison de mai à octobre sont généralement admissibles à la douane américaine s'ils sont identifiés comme étant des produits du Canada. Pour vous guider, vous pouvez visiter le lien suivant :

https://epermits.aphis.usda.gov/manual/index.cfm?NEW=1®ION_ID=65&ACTION=countrySummCommPI

Tous les fruits et légumes doivent obligatoirement être déclarés lorsque vous traversez la douane et ils doivent être présentés à l'officier.

Dernière mise à jour le 20 septembre 2011. Pour en savoir davantage, visitez le site :

http://www.aphis.usda.gov/travel/canadian_products.shtml

Réf : <http://bloguetranswest.com/2013/05/03/nourriture-admissible-a-la-douane-americaine-a-partir-du-canada-liste-des-aliments-autorises-aux-etats-unis/>